



PROCÈS-VERBAL

DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET ÉLECTIVE

DU DVOF

MARDI 01 JUILLET 2025 – 19H30

Salle de réception Gourman'Dit à Baillet en France

Clubs présents ou représentés : Survilliers Avenir (500565) – Cormeillais Acs (500575) — As Beauchamp (500611) – Viarmes Asnières Ol (500681) – Magny en Vexin Fc (500686) – Sarcelles Aas (500695) – Ezanville Ecoen Us (500712) – St Prix Es (507986) – Soisy Andilly Margency Fc (509431) – Auvers Fc (510501) – Gonesse Rc (510506) – As Eragny Fc (511000) – Roissy en France Us (511509) – Domont Fc (513926) – Entente Sannois Saint Gratien (517328) – St Ouen l'Aumône (518488) – Boissy l'Aillerie Et. Sp (518657) – Csm Eaubonne (519039) – Marly la Ville Es (519616) – Thillay Esm (519763) – Osny Fc (519844) – Puiseux Louvres 95 Fc (520871) – Arnouville As (522689) – Garges les Gonesse Fcm (522695) – Groslay Fc (523266) – Vémars St Witz Fc (524020) – Bruyères Bernes Usm (524664) – Groupe Amitié Foot Educatif Plessis Bouchard (525937) – Bouffémont Acf (526262) – St Brice Fc (527269) – Fontenay en Paris Fc (527726) – Menucourt As (527755) – Ecoen Fc (528672) – Belloy St Martin Asc (529169) – Parmain Ac (530273) – Us Bezons (530279) – Neuville sur Oise As (531088) – As Piscop Moisselles (533516) – Jouy le Moutier Fc (533517) – Vauréal Fcm (538505) – Fosses Fu (542402) – Courdimanche (545913) – Montmorency Fc (546116) – Cosmo Taverny (549307) – Deuil Enghien Fc (546561) – Football Club de Villiers le Bel (550582) – Us Persan 03 (550638) – Ermont Ams (551390) – Argenteuil Fc (551444) – Asc Avicenne (551972) – Cergy-Pontoise Fc (551988) – Osny United (552305) – Garges Djibson Futsal Asc (553776) – Sfc Champagne 95 (554313) – Académie Football Club Ermont (560130) – Usc d'Arnouville (560543) – Pierrelaye Football Club (560812) – Futsal Club Villiers le Bel (560714) – Combo Futsal (560866) – Bezons Futsal Club (560964) – As Futsal Argenteuil (561071) – Montigny Lvd (561101) – Montigny Football Club 95 (561118) – F.C. Méry Mériel (580487) – Club de Futsal de la Jeunesse Persanaise (580869) – Marcouville City Cergy-Pontoise Agglo (580882) – Goussainville Fc (581364) – Entente Beaumont Mours (581840) – Foot Indoor Loisir (582621) – Association Foot en Salle de Vauréal (582623) – St Gratien Usc (590206) – As Chaumontel Luzarches (590322) – Les Sportifs de Garges (590442) – Racing Club d'Argenteuil (590534) – Montmorency Futsal (590566) – As Roissy Monti Fc (601953).

Clubs absents (10€ d'amende /voix) :

Franconville Fc (500578) – Frettoise Es (515375) – Montmagny Fc (517377) – Usl Presles Football (518652) – Es Vallée du Sausseron (519260) – Us Montsoult Baillet (522868) – Portugais de Persan ASC (536822) – Portugais Paix et Vivre Ensemble CC (544973) – Franco Portugais d'Argenteuil (545071) – As Maccabi Sarcelles (547630) – As Chars (549915) – St Leu 95 Fc (549968) – Maison Culturelle des Anatoliens du 95 (550376) – Futsal Club Elite de Sannois (550552) – Pontoisienne Js (550783) – Parmain Futsal As (551445) – Eclair de Puiseux en France As (551734) – Chennevières les Louvres Fc (552355) – As Portugais de Cergy Pontoise (552572) – Tsidje Fc (553573) – My Sarcelles Futsal (560466) – Le Montlignon Fc (560811) – Asc Bonneuil (564560) – As Toho (569168) – Entente Sportive Herblay (561058) – Vexin As (563529) – Nike Fc (615550) – Attainville Futsal C (850343) – Montmagny As Foot Salle (850889).

Au titre des Clubs présents non-votant (affiliation 24/25):

Génération Herblay Futsal Club (564856) – Etoile Sportive Val-d'Oise (565017) – Fc Sem Nome (564784)





Nota Bene : La CSOE prend connaissance de 2 messages issus du club de l'Adamois Ol (540630) et prend la décision de ne pas distribuer le boîtier électronique, la situation de la gouvernance interne du club étant polémique.

Au titre des Membres du Comité de Direction :

Mmes Bastos – Chakri – Escroignard – Floirac.

MM. Barberon – Diaz – El Fakri – Garcia Dantas – Konte – Macina – Mattaoui – Moreira – Ndiaye – Nguyen – Renai- Yabas

ORDRE DU JOUR

- Accueil des délégués
- Vérification des pouvoirs et remise des boîtiers électroniques
- Vérification du Quorum

Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire et Élective

- Allocution du Président par intérim M. José Diaz
- Paroles aux invités
- Présentation des membres de la Commission de Surveillance des Opérations Électorales
- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du DVOF du 22 NOVEMBRE 2024

Vote

- Approbation du budget prévisionnel 2025/2026

Vote

- Informations générales
- Informations Diverses et Questions Clubs (si réception)
- Présentation des candidats pour l'élection du poste vacant du Comité de Direction du DVOF

Rappel : **1 poste à pourvoir** pour poursuivre le mandat jusqu'en 2028

- *1 membre individuel ou membre d'une Association affiliée à la FFF ;*

Vote pour l'élection des membres du Comité de Direction du DVOF – 1^{er} Tour

Rappel (art 13.3) : Les membres du Comité de Direction du District sont élus au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours.

- Résultat de l'élection des membres du Comité de Direction du DVOF





Interruption de séance et réunion immédiate des 17 membres nouvellement élus au Comité de Direction du DVOF pour désignation du candidat au titre de Président du DVOF

Rappel (art 15.1) : Le Président est choisi, sur proposition du Comité de Direction, parmi les membres de ce dernier puis est élu par l'Assemblée Générale, par vote secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés. Si la personne candidate n'obtient pas cette majorité absolue, le Comité de Direction propose un nouveau candidat lors de l'Assemblée Générale suivantes membres du Comité de Direction du District sont élus au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours.

- Proposition de candidat à la présidence du DVOF (mandat 2024-2028)

Vote pour l'élection du Président / de la Présidente du DVOF

- Résultats du vote

- Discours de fin

Clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire et Élective

Rappel des conditions de quorum (art 12.5.3 quorum) : La présence du tiers au moins des représentants des membres de l'Assemblée Générale représentant le tiers au moins de la totalité des voix, est nécessaire pour la validité des délibérations(Rappel : 106 Clubs – 1334 voix au total / Minimum requis : 36 Clubs et 445 voix).*

➔ **Annonce du quorum atteint (70 clubs / 1038 voix)**

Après vérification des pouvoirs et des listes d'émargement, le quorum est atteint pour ouvrir l'Assemblée Générale Ordinaire Élective.

Le Directeur Administratif Brendan Barrau prend la parole pour rappeler dans le détail les points de l'ordre du jour.

Il présente et remercie les membres présents de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales, à savoir MM. Ceia, Da Costa, Febvay, Pézière et Yalap.

S'agissant des conditions de vote, Brendan Barrau informe qu'un boîtier a été remis à chaque délégué possesseur d'un pouvoir. Il informe également de la présence d'un isoloir pour les votants qui le souhaitent et remercie le prestataire LENI (qui a clôturé le bureau d'émargement à 19h50).

Monsieur Brendan Barrau reprend l'ordre du jour qui appelle au discours du Président par intérim José Diaz.





❖ Allocution du Président par intérim, Monsieur José Diaz



Le Président rappelle le travail du District à travers les commissaires, les salariés ainsi que les élus du Comité de Direction et les remercie pour leur investissement.

❖ Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 22/11/2024

OUI

95.87 %

928 Voix

NON

4.13 %

40 Voix

Vote Blanc

0 %

70 Voix

Résolution approuvée à la Majorité des suffrages exprimés.

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du DVOF du 22/11/2024 est approuvé.

❖ Présentation du budget prévisionnel 2025/2026

Par Monsieur Joseph Yabas, Trésorier Général du DVOF





DISTRICT DU VAL - D'OISE DE FOOTBALL



BUDGET PREVISIONNEL 2025/2026

Terre de jeu & d'équilibre



DISTRICT DU VAL - D'OISE DE FOOTBALL



SOMMAIRE

- CHARGES
- AIDES DIRECTES ET INDIRECTES
- PRODUITS
- VENTES



Terre de jeu & d'équilibre



Terre de jeu & d'équilibre

**VUE D'ENSEMBLE : 1 430 780 €****PRODUITS****1 430 780 €**

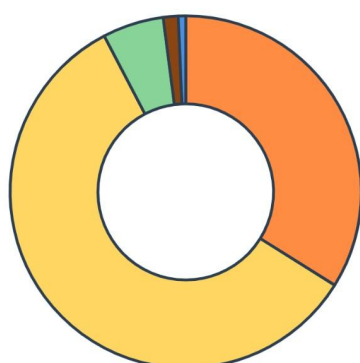
Total des recettes

CHARGES**1 430 780 €**

Total des dépenses

RÉSULTAT : BUDGET ÉQUILIBRÉ

Terre de jeu & d'équilibre

**PRINCIPALES CHARGES : 1 420 149 €**

● Frais de personnel : €481 228 ; 34%

● Charges externes : €829 808 ; 58%

● Amortissements : €79 905 ; 6%

● Impôts et taxes : €19 504 ; 1%

● Autres charges : €9 704 ; 1%



Terre de jeu & d'équilibre



Terre de jeu & d'équilibre



CHARGES DE PERSONNEL : 481 228 €

SALAIRES ET TRAITEMENTS

361 881 €

75% des charges de personnel

CHARGES SOCIALES

119 347 €

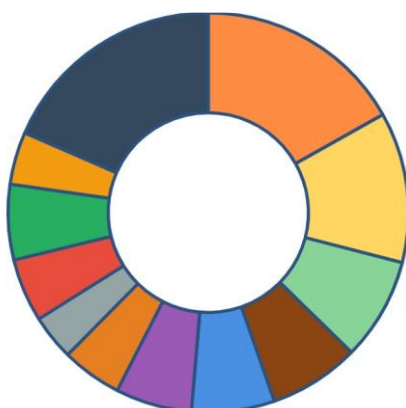
25% des charges de personnel



Terre de jeu & d'équilibre



PRINCIPALES CHARGES EXTERNES : 829 808 €



- Services civiques : €138 000 ; 17%
- FACVO : €100 000 ; 12%
- Commission Événementiel : €68 055 ; 8%
- Dons bénévoles : €60 000 ; 7%
- Commission Technique : €55 000 ; 7%
- Commission Arbitres : €50 500 ; 6%
- Budget manifestations : €40 000 ; 5%
- Renouvellement PC : €30 000 ; 4%
- Entretien & maintenance : €42 000 ; 5%
- Commissions sportives diverses : €50 000 ; 6%
- Frais généraux & admin : €35 000 ; 4%
- Autres charges externes : €151 253 ; 18%



Terre de jeu & d'équilibre



DÉTAIL COMPLET CHARGES EXTERNES

🏆 COMMISSIONS SPORTIVES

- Commission Arbitres : **50 500 €**
- Commission Technique : **55 000 €**
- Commission Événementiel : **68 055 €**
- Commission Féminine : **13 000 €**
- Commission CDIF : **700 €**
- Commission Foot Animation : **27 600 €**
- Commission Foot Loisirs : **7 500 €**
- Commission Handicap : **14 700 €**
- Commission Futsal : **6 000 €**
- Commission Délégués : **9 000 €**
- Commission COC : **750 €**

📁 FONCTIONNEMENT & ADMIN

- Services civiques : **138 000 €**
- FACVO : **100 000 €**
- Dons bénévoles : **60 000 €**
- Budget manifestations : **40 000 €**
- Renouvellement PC : **30 000 €**
- Entretien bureau & ménage : **22 203 €**
- Aménagement extérieurs : **20 000 €**
- Matériels équipements sport : **18 500 €**
- EDF & GDF & EAU : **15 168 €**
- Fournitures bureau & informatique : **10 000 €**
- Honoraires experts comptables : **17 424 €**



Terre de jeu & d'équilibre



AIDES AUX CLUBS : 297 367 €

🎯 AIDES DIRECTES : 104 072 €

- Dotations clubs Service Civique : **48 710 €**
- Formations dirigeants : **17 000 €**
- Aides diverses clubs : **14 860 €**
- Financement licences dirigeants : **8 500 €**
- Tablettes pour clubs : **6 402 €**
- Récompenses clubs : **6 000 €**
- Formations délégués clubs : **2 600 €**

🌐 AIDES INDIRECTES : 193 295 €

- Formations arbitres/éducateurs : **75 126 €**
- Promotion du football : **40 357 €**
- Commissaires techniques : **28 966 €**
- Récompenses & trophées : **20 800 €**
- Formations lauréats : **20 546 €**
- Autres aides diverses : **7 500 €**



Terre de jeu & d'équilibre



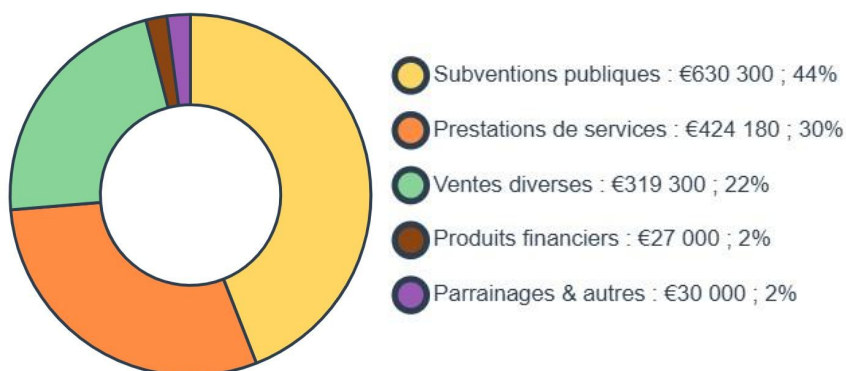
Terre de jeu & d'équilibre



DISTRICT DU VAL - D'OISE DE FOOTBALL



PRODUITS : 1 403 780 €

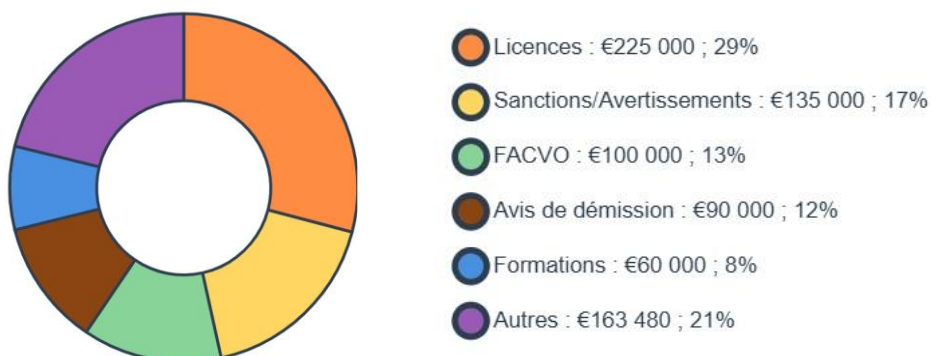


Terre de jeu & d'équilibre

DISTRICT DU VAL - D'OISE DE FOOTBALL



PRODUITS D'ACTIVITÉS ET VENTES : 773 480 €



Terre de jeu & d'équilibre



Terre de jeu & d'équilibre



DÉTAIL SUBVENTIONS : 630 300 €



- Services civiques État : €120 000 ; 19%
- Part Club Serv. Civique : €120 000 ; 19%
- Contrats objectifs : €64 500 ; 10%
- LPIFF : €78 000 ; 12%
- Aides FFF/CTD/DAP : €63 000 ; 10%
- ANS (Plan Sport Emploi) : €52 000 ; 8%
- Conseil Départemental : €57 800 ; 9%
- Autres subventions : €75 000 ; 12%



Terre de jeu & d'équilibre

❖ Approbation du budget prévisionnel 2025/2026

Question : Approuvez-vous le rapport d'activités saison 2023/2024 ?

OUI

96.63 %

918 Voix

NON

3.37 %

32 Voix

Vote Blanc

0 %

68 Voix

Résolution approuvée à la Majorité des suffrages exprimés.

Le budget prévisionnel 2025/2026 est adopté.



Terre de jeu & d'équilibre



❖ Informations générales : Présentation des nouvelles règles

Par Monsieur Jérémie DANTAS, Secrétaire Général adjoint du DVOF

DISTRICT DU VAL - D'OISE DE FOOTBALL



PRINCIPALES MODIFICATIONS DU REGLEMENT SPORTIF SAISON 2025/2026

Article 3.6.1 & 3.6.3 : Les échéances des comptes club sont à régler à J+15 et la dernière relance à J+10 au lieu de J+20 et J+15 auparavant; en plus de la suspension de toutes compétitions officielles et/ou la mise hors compétition ajout de la possibilité de blocage de délivrance des licences si un club n'est pas en règle financièrement vis-à-vis du district.

Création Article 7.10.3 : Par ailleurs, ne peuvent participer aux phases finales des matchs de Coupe du Comité (à partir des 8^{ème} de finale), plus de 3 (trois) joueurs ayant effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de 5 (cinq) rencontres de compétitions (championnat et/ou coupes) nationales et régionales ou tout ou partie de plus de 10 (dix) rencontres de compétitions (championnat et/ou coupes) départementales avec une ou plusieurs des équipes supérieures de leur Club.

Article 11 : Modification des obligations pour les équipes Séniors évoluant en D3. Désormais une équipe Séniors D3 n'a plus l'obligation d'avoir une 2^{ème} équipe Séniors en championnat du dimanche après-midi. La 2^{ème} équipe Séniors doit disputer un championnat départemental ou régional (CDM, Anciens +35).

Création Article 13.3 : Sur la FMI, Il n'est pas possible de cumuler des fonctions de joueurs et officiels (arbitre, arbitre assistant, délégué,...) sous réserve de se voir perdre le match par pénalité (article 40.1).



DISTRICT DU VAL - D'OISE DE FOOTBALL



PRINCIPALES MODIFICATIONS DU REGLEMENT SPORTIF SAISON 2025/2026 : suite

Article 20.3 : Modification de l'article en autorisant les dérogations au calendrier à condition qu'une nouvelle date antérieure à la date initialement prévue au calendrier soit proposée dans la demande et avec obligatoirement l'accord de l'adversaire. La demande doit obligatoirement être transmise au District au plus tard la veille de la commission.

Article 20.6.1 & 20.6.2 : Ajout de l'attestation municipale pour les fermetures de terrain. Suppression du dernier paragraphe sur la contestation du District sur la préservation du terrain.

PRINCIPALES MODIFICATIONS COUPES SAISON 2025/2026

U15 : Création de la coupe du Val-d'Oise pour la catégorie U15

U18 F : Création de la CVO à 11

Création article 14.2 coupe Seniors : Mise en conformité des règles pour départager les équipes en cas de match nul à l'issue du temps réglementaire.

MODIFICATION CHALLENGE FAIR PLAY SAISON 2025/2026

Article 7 : Suite à la décision de la Ligue de Paris du 23 juin 2025, les points de pénalité du fair-play ne seront pas pris en compte pour le classement des équipes D1 et n'auront donc pas d'incidence sur les montées descentes. Par contre, le challenge fair-play reste applicable pour ces équipes au niveau du challenge club.





❖ Présentation des candidats pour l'élection d'un poste vacant au sein du Comité de Direction

- Chaque candidat dispose d'un temps de parole d'une minute pour se présenter
- Au titre des Membres Individuels ou Membres d'une association affiliée à la Fédération
 - **Monsieur Kazib Anisse – licencié au FC Pierrelaye**



- Au titre des Membres Individuels ou Membres d'une association affiliée à la Fédération
 - **Monsieur Traoré Idriss – licencié au Cergy Pontoise FC**



Rappel : 1 poste à pourvoir au titre de membre individuel ou membre d'une Association affiliée à la FFF. Sera élu celui ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés. La durée du mandat expire à la même échéance que l'ensemble du Comité de Direction, soit en 2028.

**1^{er} tour**

Au titre des Membre Individuel ou Membre d'une Association Affiliée à la Fédération
(1 poste à pourvoir)

CANDIDATS	Voix Pour	Suffrages Exprimés Favorables
TRAORE Idriss	717	73.54 %
KAZIB Anisse	258	26.46 %

Monsieur Idriss Traoré est élu au premier tour.

*Interruption de séance et réunion immédiate des 17 membres
élus au Comité de Direction du DVOF pour désignation du
candidat au titre de Président du DVOF*



Election du Président du DVOF

Monsieur Claude Macina, doyen des membres du Comité de Direction annonce que les 17 membres du Comité de Direction élus proposent la candidature de Monsieur Idriss TRAORE à la présidence du District pour la mandature 2025-2028 :

❖ Election du Président du DVOF

Approuvez-vous la proposition du candidat à la présidence du DVOF ?.

OUI

63.91 %

625 Voix

NON

36.09 %

353 Voix

Vote Blanc

0 %

20 Voix

Monsieur Idriss TRAORE est élu Président du District du Val-d'Oise de Football jusqu'en 2028.





❖ Mot de fin du Président Monsieur Idriss Traoré

Idriss Traoré remercie les membres du Comité et l'Assemblée Générale pour la confiance qui lui est accordée.

Il salue le travail de son prédécesseur et annonce que son mandat sera celui de la proximité avec les clubs, dans toutes leurs composantes.

Il souhaite s'engager dans les thématiques qui lui sont chères telles que le foot féminin, le foot handicap, la jeunesse.

Il remercie l'assistance et invite les convives autour du pot de l'amitié.